

PROCÉDURE TYPE POUR LE DON D'ORGANES DANS UN CONTEXTE D'AIDE MÉDICALE À MOURIR (AMM)

Centre hospitalier
SANS personnel
dédié en don
d'organes

après que la demande formelle d'AMM ait été acceptée

1 IDENTIFICATION

Équipe traitante*

DEMANDE FORMELLE D'AIDE MÉDICALE À MOURIR ACCEPTÉE

La personne satisfait aux critères pour être un donneur potentiel d'organes :

- **Personne de tout âge** (selon les dispositions légales en vigueur)
- **Absence de cancer métastatique**

2 RÉFÉRENCE ET EXPLICATION DE LA DÉMARCHE

Équipe traitante*

↓
Transplant Québec

Communiquer dès que possible avec Transplant Québec au 1 888 366-7338, option 1 afin de valider l'admissibilité de cette personne

ADMISSIBLE

NON ADMISSIBLE

Transplant Québec fournit à l'équipe traitante les explications nécessaires à la poursuite du processus

L'équipe traitante rencontre la personne afin de l'informer de la possibilité d'être un donneur d'organes à son décès

OUI

La personne **désire** obtenir de l'information sur le don d'organes

NON

La personne **ne désire pas** obtenir de l'information sur le don d'organes

Fin de la référence à Transplant Québec
Poursuite du processus d'AMM

3 INFORMATION SUR LE DON D'ORGANES 1^{re} rencontre

Équipe traitante*
et
Transplant Québec

Organiser une rencontre informative avec la personne, le coordonnateur-conseiller clinique de Transplant Québec et le médecin traitant

Valider l'intention de la personne d'informer ses proches de sa décision d'avoir recours à l'AMM

REFUS

Allouer le temps nécessaire pour réfléchir à l'information et prendre sa décision (24 heures sont recommandées)

Fin de la référence à Transplant Québec
Poursuite du processus d'AMM

4 INFORMATION SUR LE DON D'ORGANES 2^e rencontre

Transplant Québec*
et
Équipe traitante

Organiser une deuxième rencontre avec la personne et le coordonnateur-conseiller clinique de Transplant Québec

Obtenir la décision de la personne en lien avec le don d'organes

REFUS

CONSENTEMENT

Fin de la référence à Transplant Québec
Poursuite du processus d'AMM

5 ÉVALUATION, QUALIFICATION ET PRÉLÈVEMENT

Transplant Québec*
et
Équipe traitante

Personne hospitalisée

Effectuer la qualification du donneur potentiel et l'évaluation des organes

Planifier le prélèvement des organes en fonction du moment prévu de l'AMM

Personne non hospitalisée

Prévoir un ou des déplacements vers un centre hospitalier pour la qualification du donneur et l'évaluation des organes

Planifier le prélèvement des organes en fonction du moment prévu de l'AMM

Admettre la personne dans un centre hospitalier

Transfert de la personne en salle d'opération

Aide médicale à mourir administrée par un médecin

Décès constaté par 2 médecins indépendants de l'équipe de prélèvement et de transplantation d'après les critères de décès circulatoire**

Prélèvement des organes

* Fait référence au responsable de chaque étape. ** Auparavant, le terme utilisé était « don après décès cardiocirculatoire ».

Cette procédure type est établie en lien avec l'aide médicale à mourir. Pour toute autre situation pouvant mener au don d'organes au décès, on doit se référer à la Procédure type pour le don d'organes.



TRANSPLANT QUÉBEC

Ensemble pour
le don d'organes,
pour la vie.